

Image not found or type unknown



Licenciement cause reele et serieuse

Par **rokoa**, le **12/02/2010** à **20:35**

Bonjour,rnrnJe travailles pour une societ  de prestatio depuis 11 mois, et le site ou je travaillais  tait ferm  en decembre pendant 10jours, j'ai donc envoy  un mail a mon employeur pour lui dire que j'aimerais prendre ces jours commes des cong s. Aujourd'hui il me licencie par telephone parraport a ces cong s. comment faire?

Par **Visiteur**, le **13/02/2010**   **11:03**

bonjour,rnrnil ne peut pas vous licencier par t l phone.. il faut qu'il respecte la proc dure (convocation   entretien pr alable soit par lettre recommand e soit remise en main propre contre d charge)rnrnvous ne pouvez pas partir de votre propre chef en cong s, il vous faut l'autorisation de votre employeur..